Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20230523-D2023-5-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/06/2023

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2023_5_10

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 35

Votants : 41

Objet : Sictom Ressources humaines : augmentation temps de travail

L' an deux mille vingt trois, le mardi 23 mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mai 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :
Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume
Monsieur ONILLON Denis a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick
Monsieur MOREAU Lionel a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame BIEN Michèle, Monsieur MOREAU Lionel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Il est rappelé que l'activité de la Régie SICTOM relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) a pour conséquence l'obligation de recruter du personnel sous statut de droit privé.
Les emplois statutaires de la Fonction Publique Territoriale existant à la dissolution du Syndicat fin 2016 ont été affectés à la régie mais reste inscrits au tableau des effectifs de la Communauté de Communes Val de Gâtine arrêté au 16.10.2018.
Ainsi, la régie SICTOM dispose de personnel ayant un emploi sous statut de droit public ou de droit privé.

Il appartient au Conseil communautaire de fixer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de la Régie SICTOM, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les statuts de la Communauté de Communes Val de Gâtine en vigueur et notamment la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2018 portant création de la régie SICTOM dotée de la seule autonomie financière et adoptant ses statuts
Vu la convention collective des déchets du 11 mai 2000
Vu le budget de la régie SICTOM voté le 21 mars 2023
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24/04/2023
Considérant le besoin temporaire d'un chauffeur pour le remplacement des congés du 1er juin 2023 au 30 septembre 2023
Considérant le besoin de recruter un emploi à temps complet pour permettre l'ouverture au public sur des horaires

élargies à la déchetterie de La Chapelle Thireuil commune du Beugnon-Thireuil pour répondre à la collecte des déchets des nouvelles filières mise en place à compter du 1er août 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De pourvoir au recrutement d'un chauffeur à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit privé pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 4 mois avec possibilité de prolongation en fonction du besoin, à compter du 01/06/2023,

- De créer un poste permanent d'agent de déchetterie à temps complet et de pourvoir au recrutement à compter du 1er août 2023

- De prévoir la suppression du poste d'agent de déchetterie à 20 h par semaine dès que les formalités de cessation d'emploi de l'agent en poste seront accomplies.

- D'autoriser M. Le Président de la Communauté de Communes Val de Gâtine à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de cette délibération

- De modifier le tableau des emplois permanents de la régie comme suit :

Emplois de droit public	Grade	Nombre emplois permanents pourvus à temps complet
Directeur du service	Attaché principal	1
Responsable atelier	Agent de maîtrise	1
Agent de collecte déchets	Agent de maîtrise	2
Agent de collecte sélective	Adjoint technique ppal 2e cl	1
Gardien de déchetterie Champdeniers	Adjoint technique	1
		6

Emplois de droit privé	Coefficient	Nombre emplois permanents pourvus à temps complet et non complet
Technicienne	140	1
Agent technique	127	1
Ambassadeur du tri	114	1
Employée qualifiée de gestion	114	1
Agent de déchetterie Ardin	114	1
Agent de déchetterie La Chapelle-Thireuil	110	20/35e
Agent de déchetterie La Chapelle-Thireuil	114	1
		7

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Régie _ chapitre 012.

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY
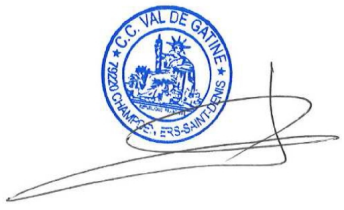
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU